

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret
COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Balouë, se sont réunis à 20h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du vingt-trois novembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- Mme France Muriel BLANCHE
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LE ROUX
- M. Franck MARTIN

Mme Carine TOURTEAU, secrétaire de mairie

Membre absent, excusé et représenté

M. PASDELOU a donné procuration à M. MARTIN.

Au vu du contexte sanitaire, la séance se déroule à huis clos.

Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance démarre à 20h11.

M. Jean-Marie BONNEFONT est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Définition de la taxe affouagère et des modalités de coupe de bois
2. Contrat du copieur : proposition de devis
3. Urbanisme : vente du terrain limitrophe de l'assainissement
4. Urbanisme : soutien aux panneaux photovoltaïques
5. Voirie : chantier devant la mairie
6. Comptabilité : bilan de la trésorerie
7. Signalisation : numérotation de la Jaussée
8. Personnes vulnérables sur la commune
9. Accueil des nouveaux habitants
10. Paniers des aînés : modalités d'attribution et de distribution
11. Cadeaux des enfants
12. Questions diverses

1. DÉFINITION DE LA TAXE AFFOUAGÈRE ET DES MODALITÉS DE COUPE DE BOIS

Mme la Maire distribue la communication qui a été affichée dans la commune. Cette dernière fait suite à diverses questions qui ont été posées par des habitants suite à l'abattage de bois sur les biens de sections de la commune.

Le conseil municipal doit déterminer la taxe affouagère. Celle-ci est fixe et ne correspond pas au prix ou à la quantité du bois. Elle s'applique aux terrains communaux.

Concernant les biens de section, nous manquons de renseignements.

En termes de délibération :

- Le conseil municipal établit la quantité maximale de 5 stères par an et par foyer.
- Le principe est de permettre l'abattage des arbres marqués par le cantonnier ou un conseiller de la commune, et pas à discrétion des habitants.
- Le conseil fixe la taxe affouagère au montant de 40 € (ce qui fait 8 € le stère si on en prend 5).

Note : un article sera à rédiger dans la prochaine Chapelloise #3 concernant les possibilités d'abattage de bois.

Il nous apparaît nécessaire d'établir un plan cadastral de tout le domaine forestier communal dont nous disposons.

2. CONTRAT DU COPIEUR : PROPOSITION DE DEVIS

Pour rappel, le contrat du copieur actuel arrive à son terme le 26 janvier 2021. Celui-ci étant coûteux, il nous semblait indispensable d'en changer.

M. BONNEFONT dispose de 2 propositions :

- Un devis par Bureautique Diffusion pour un copieur neuf
- Un devis par Bureautique Diffusion pour un copieur d'occasion
- Un devis par Toshiba Centre, pour un copieur neuf

Après discussion et différents calculs, en fonction de notre consommation de photocopies, actuelle et à venir (impression des Chapelloises, infos chantier éoliennes, etc.), le conseil municipal décide d'accepter la proposition du devis Toshiba (copieur neuf et moins cher avec maintenance).

Il reste à dénoncer le contrat JEAPI, l'agent administratif se charge d'envoyer un recommandé avec accusé de réception.

3. URBANISME : VENTE DU TERRAIN LIMITROPHE DE L'ASSAINISSEMENT

Mme la Maire fait lecture au conseil du courrier reçu du bureau d'urbanisme et du droit des sols concernant la parcelle située à côté de la station d'assainissement. Le terrain est vendable, il n'existe pas de restriction ou de protection par rapport à l'assainissement.

Pour info, l'acquéreur prend les frais de bornage et de cadastre à sa charge.

Délibérations :

- Le conseil municipal décide de mettre en vente le terrain.
- Le conseil municipal décide de fixer la mise à prix du terrain à 500 €, avec une somme plancher à 1500 €, et donne mandat à Mme la Maire pour mener les négociations.

4. URBANISME : SOUTIEN AUX PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Mme la Maire informe que M. GRASSET a demandé l'installation de panneaux photovoltaïques au 14 rue de la fontaine. Le toit n'est pas visible de l'église mais les Bâtiments de France n'ont tout de même pas donné leur accord au motif que : « *le projet porte atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique* » (Église Notre Dame de Lorette, inscrite aux monuments historiques depuis le 05/09/1963).

M. GRASSET prévoit de faire un recours, et a demandé une lettre de soutien à Mme la Maire.

Mme la Maire souhaite faire la promotion de tous les projets de pose de panneaux photovoltaïques. Une conversation est alors engagée sur la réduction du périmètre de protection du patrimoine historique de la commune.

Le sujet est la définition de la zone classée « patrimoine historique » (rayon de 500m). Certains conseillers municipaux souhaitent une certaine préservation des alentours de l'église. La réflexion sur ce périmètre est à revoir lors d'un prochain conseil municipal.

Mais dans la mesure où le toit de M. GRASSET n'est pas visible depuis l'église, le conseil municipal souhaite lui apporter son soutien.

5. VOIRIE : CHANTIER DEVANT LA MAIRIE

Mme la Maire rappelle le contexte des travaux. En raison d'une canalisation bouchée au niveau de l'assainissement de la mairie, un dégât des eaux a été constaté le 3 novembre 2020 dans les locaux de la mairie.

La canalisation d'assainissement a été mise au jour et débouchée par l'agent technique, des conseillers municipaux et des habitants bénévoles.

Toutefois l'écoulement est toujours mauvais.

Mme la Maire a fait venir un entrepreneur M. Didier PINARD, dans un cadre d'urgence, pour intervenir et remettre l'assainissement en état. Il va également relier toutes les gouttières qui s'écoulent sous le bâtiment et entraînent de nombreux problèmes d'humidité. Il s'agit donc de drainer au maximum les eaux pluviales, et ce afin d'éviter d'abîmer un parquet en chêne massif neuf installé dans la nouvelle salle « de conseil et mariage ». L'entrepreneur interviendra dans les plus brefs délais. Le montant de la facture passera sur la comptabilité de 2021.

6. COMPTABILITÉ : BILAN DE LA TRÉSORERIE

Mme la Maire distribue un bilan financier de la commune.

- 1^{er} tableau : encours de factures à régler il y a 15 jours
- 2^e tableau : encours de factures à régler aujourd'hui
- 3^e tableau : devis annulés en juillet par la nouvelle équipe

Nous observons qu'entre le 1^{er} et le 2^e tableau, la commune a pu régler une partie des factures. Néanmoins, la trésorerie récupérée via les factures d'eau ne permettra pas de solder tous ces montants avant la fin de l'année.

Notons que nous avons aujourd'hui 27.361,15 € de reste à payer et 27.973,62 € de devis annulés.

Le conseil municipal s'accorde sur le fait qu'il faut communiquer ces éléments aux habitants dans la Chapelloise #3.

Mme la Maire informe le conseil municipal qu'elle ira avec le 1^{er} adjoint demander de l'aide financière à la communauté de communes. Un rendez-vous au préalable avec le Président de la Communauté de Communes du Pays Dunois, M. DAULNY, et sa vice-Présidente, Mme FAIVRE, nous semble nécessaire.

7. SIGNALISATION : NUMÉROTATION DE LA JAUSSÉE

Une habitante propose de placer un panneau à la Jaussée pour indiquer les numéros qui descendent vers Sibilot et ce, afin de faciliter les livraisons de colis et/ou les trajets d'ambulances.

La partie « ouest » est bien signalée, mais pas la partie « est » qui va vers Sibilot.

Mme la Maire demande si quelqu'un pourrait répertorier les numéros concernés. M. BONNEFONT se propose.

M. BONNEFONT propose de réaliser un panneau provisoire en attendant un panneau définitif. Mme la Maire propose de demander à M. GRASSET et Mme BRIANT de réaliser cet ouvrage avec l'aide de l'agent technique.

8. PERSONNES VULNÉRABLES SUR LA COMMUNE

Mme la Maire a établi une liste des personnes vulnérables sur la commune.

Mme la Maire informe qu'elle contactera en début de semaine prochaine ces personnes pour faire le tour et prendre des nouvelles.

L'agent administratif précise qu'il faut répertorier les personnes :

- qui ont une aide-ménagère (et voir la fréquence) ou des repas livrés à domicile,
- qui ont de la famille proche leur rendant visite.

9. ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Il va y avoir de nouveaux habitants à la Deunière. Mme la Maire souhaite que l'on fournisse un livret pour ces nouveaux habitants avec des informations sur la commune.

Elle demande l'avis des conseillers sur le contenu de ce livret. Il en ressort qu'il serait opportun de le constituer :

- des Chapelloises
- de l'arrêté sur le bruit
- des numéros et services utiles
- des tarifs communaux (prix de l'eau, location de la salle Aristide Carteau, tarifs des photocopies et des concessions du cimetière, calendrier de collecte des ordures, horaires d'ouverture de la mairie, organigramme avec photos des conseillers, etc...)

L'agent administrative s'en charge.

10. PANIERS DES AÎNÉS : MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE DISTRIBUTION

La liste des personnes destinataires pour le panier des aînés a été établie : 43 personnes sont recensées sur les listes électorales. Pour rappel, 50 paniers ont été commandés.

Il faut compter quelques personnes en plus.

- M. et Mme BATES à la Jaussée (M. BONNEFONT se renseignera sur leur âge)
- Simone GUILLOT
- Charlotte TERRADE

La distribution se fera par secteur.

MM. LE ROUX et MARTIN feront le secteur de la Deunière, M. BONNEFONT et M. PASDELOU feront celui de la Jaussée, Mme la Maire et Mme BLANCHE se chargeront du bourg (avec des ajustements pour avoir un nombre équitable de paniers à distribuer).

La proposition est faite d'offrir un panier à la secrétaire de mairie de Villard et de Dun-Le-Paletel, Mme DEFRESSIGNE, qui nous a aidés pour le budget

prévisionnel 2020. Mme la Maire et M. BONNEFONT se chargent d'aller lui apporter.

M. PASDELOU a acheté des bouteilles pour M. Patrice BERNARD et M. HOURMILOUGUE, fontainier de Bazelat. MM. MARTIN et PASDELOU iront les distribuer.

Selon le nombre de paniers restants, Mme la Maire rappelle qu'un panier sera offert aux personnes qui nous ont aidés lors du dégât des eaux à la mairie et lors des travaux d'assainissement, à savoir MM. Gérard GERNEZ et Claude MAILLARD.

11. CADEAUX DES ENFANTS

Après calcul, 9 enfants ont été répertoriés dans la commune.

Chaque enfant recevra un chèque cadeau « Joué Club » d'un montant de 20 €. Ce choix d'enseigne est fondé sur la proximité et sur l'éventail de jouets proposés.

L'agent administratif s'occupe de se renseigner auprès de « Joué Club » sur les modalités de facturation.

Mme la Maire se chargera de la distribution.

12. QUESTIONS DIVERSES

Demande de rendez-vous : Mme la Maire informe que M. MARTINET a demandé une audience. Ce rendez-vous aura lieu avec le 1^{er} adjoint. Nous attendons les disponibilités de M. MARTINET.

Eau : Mme la Maire informe le conseil que l'ARS est venu faire des analyses à la Deunière, probablement par rapport à la radioactivité.

Mme la Maire informe qu'elle a reçu un signalement de l'ARS provenant de M. MARTINET concernant la qualité de l'eau au café chez « Elaine » (turbidité et chlore). Mme la Maire a appelé M. CHEBANCE pour l'informer des résultats des analyses en cours.

Nous apprenons en cours de séance qu'une analyse a été faite au café de la Chapelle, cette dernière affiche une teneur élevée en désinfectant (chlore libre 0.71 mg/l - chlore total 0.84 mg/l). Des contrôles d'eau devront être effectués le lendemain par les élus.

Le devis du kit de maintenance pour le dispositif de javelisation de la station de pompage est toujours valable (devis de l'entreprise « Demussi »). Mme la Maire propose de le valider (299,83 € HT), afin de remettre le dispositif en état.

Le conseil décide de valider ce devis.

Captage : En raison d'une information donnée par l'ARS via un signalement de M. MARTINET, il semblerait qu'une personne a labouré dans le périmètre de protection immédiate du captage. Après prise d'informations au sein du conseil, M. MARTIN informe le conseil que c'est son père qui est propriétaire de la parcelle. Ce dernier l'a mise en location à M. LAMOUREUX. M. MARTIN nous signale qu'il s'agit d'un labour par erreur et qu'il n'y aura pas d'activité agricole ni de pesticides sur cette parcelle.

Cette information avait déjà été communiquée par Mme la Maire à M. CHEBANCE lors d'un entretien téléphonique.

M. MARTIN attire par ailleurs l'attention du conseil municipal sur les parcelles traitées par M. BOUCHARDON qui laboure la terre sur le périmètre du captage et a abattu des haies sur un chemin communal.

Le conseil municipal décide de profiter de l'opportunité du signalement ARS pour envoyer un courrier à tous les propriétaires sur la zone, en leur rappelant l'arrêté de protection du captage, déclaré d'utilité publique.

Internet : La Deunière a toujours un accès internet très mauvais, Mme la Maire et son 1^{er} adjoint se renseigneront auprès de Mme FAIVRE, afin de trouver une solution.

Éoliennes : Mme la Maire relate le cas d'une personne qui a téléphoné en mairie pour s'informer de l'avancée du projet des éoliennes sur notre commune. Ce dernier a finalement refusé d'acheter une maison à cause des éoliennes.

Une réunion d'information aura lieu le 3 décembre avec M MABILLON (maître d'œuvre). Mme la Maire distribue à M. LE ROUX le courrier de convocation qui précise la date et l'ordre du jour de cette rencontre (M. PASDELOU étant absent, le document lui sera donné dès lundi).

Pour finir, un raccordement haut débit du parc éolien avec Orange est à l'ordre du jour de la réunion de chantier. Il nous paraît pertinent de constater sur place quelle est la teneur réelle du projet et de renouveler notre demande de profiter de l'occasion pour faire passer la fibre jusqu'à la Deunière. Ce point mérite d'être abordé avec Mme FAIVRE, le cas échéant.

Centenaire : Mme JAMET fêtera ses 100 ans le 10 décembre 2020. Le conseil municipal rappelle le cadeau qui lui sera offert, à savoir :

- Un livre sur l'année de naissance de Mme JAMET : 1920. Il a déjà été commandé et sera expédié par M. BONNEFONT cette semaine. Il a coûté 30 euros.
- Une coupe de fleurs de 30 euros également sera récupérée par Mme BLANCHE le 9 décembre, aux Serres de la Chapelle.

Mme la Maire et Mme BLANCHE se chargent de distribuer ce présent. Mme La Maire se charge de contacter M. JAMET pour définir les modalités de visite.

Enquête de l'EPTB Vienne : Mme la Maire rappelle qu'il faut compléter le document « Enquête auprès des communes du bassin de la Creuse ». Ce document vise à faire « *un état des lieux et diagnostic des zones d'expansion des crues, zones à risques et aménagements dans le cadre de la compétence prévention des inondations et définition d'une stratégie d'intervention* ».

Il sera à compléter d'ici le 15 décembre par MM. MARTIN et PASDELOU.

Alerte grippe aviaire : Mme la Maire informe le conseil d'un arrêté de la préfecture concernant un confinement des basses-cours (isolation des oiseaux sauvages).

Courrier de remerciement : L'équipe municipale a reçu un courrier de remerciement de M. BRESSOLLIER suite à l'envoi d'un bouquet que nous avons offert pour le décès de Jeannine, sa mère.

Organigramme : Mme la Maire présente l'organigramme préparé par l'agent administratif consistant à mieux appréhender les rôles des conseillers dans le cadre des commissions.

Dérogation professionnelle : La période de confinement perdue, aussi Mme la Maire distribue des attestations professionnelles à tous les conseillers, valables pour tout le mois de décembre.

Frelons asiatiques : Un nid de frelons asiatiques a été signalé au Peupion. Ce signalement a été fait par MM. LEGUAY et ANDREANI. Ils ont constitué un document avec photos pour nous indiquer l'emplacement du nid en question. Mme la Maire présente ce document afin que chacun puisse l'examiner et trouver où ce nid de frelons asiatiques se situe exactement. Après discussion, il s'agirait à priori d'une propriété de M. POITRENAUD. M. MARTIN ira vérifier sur place et le cas échéant, un courrier sera envoyé au propriétaire afin de faire détruire ce nid.

Lampadaires : Il faudrait profiter de l'installation des décorations de Noël pour remplacer les ampoules qui ne fonctionnent pas. Le conseil municipal décide de répertorier les lampadaires défectueux par secteur.

- Bourg + Peupion : Mme BLANCHE et M. MARTIN
- La Jausée + L'age Boireau : M. BONNEFONT
- La Deunière + Maison seule : M. LE ROUX et M. MARTIN

Il s'agira aussi de vérifier les secteurs de Puyrageat et des Razades.

Un retour de cet inventaire est attendu pour mardi.

Arrêt maladie de l'agent administratif : L'arrêt maladie de l'agent administratif titulaire arrive à échéance le 30 novembre 2020. Dans le cas où Mme TOURTEAU serait prolongée en remplacement de Mme MARCHET, la mairie ne passera plus par le Centre de Gestion pour effectuer le contrat.

Il est aussi à noter que Mme TOURTEAU commence un contrat de secrétaire de mairie le 14 décembre sur la commune de Colondannes. L'impact est un changement d'horaires, puisque l'agent ne sera plus disponible les lundis et vendredis après-midi. Les horaires possibles à partir du 14 décembre seront les suivants :

- le mardi après-midi
- le jeudi après-midi
- un lundi matin sur 2.

Vœux du maire : Les vœux habituels de début d'année du maire sont en suspens dans ce contexte de crise sanitaire. Par mesure de précaution, le discours est tout de même à prévoir et à préparer.

Véhicule stationné sur la place M. Poitrenaud : M. LEROUX rappelle au conseil qu'il était prévu d'envoyer un courrier à M. GERNEZ pour le véhicule stationné depuis plus d'1 mois sur la commune (pneus dégonflés).

Planification des prochains conseils :

Mme la Maire propose :

- 11 décembre 2020 à 20h
 - o Ce conseil doit inclure une délibération sur le mandatement du maire pour les factures d'investissement (et reste à réaliser) qui doit être prise avant le 31 décembre.
- 15 Janvier 2021 à 20h
- 19 février 2021 à 20h

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h45.

Madame la Maire, Béatrice GOMES

Le 28/11/2020

La Maire,
Béatrice GOMES

